

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA LIZONNE : CRÉATION D'UNE RIVIERE DE CONTOURNEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LIZONNE (24)



La Lizonne est classée en liste 2 au titre de la continuité écologique, ce qui implique une obligation réglementaire de rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments. Le Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne (SRB Dronne) travaille depuis plusieurs années à la restauration progressive de cette continuité, en concertation avec les propriétaires de moulins.

En 2020, le SRB Dronne a initié un chantier ambitieux sur les deux premiers ouvrages situés sur l'axe depuis la confluence avec la Dronne. Ce chantier concerne les communes de Saint-Séverin et de Saint-Paul-Lizonne, où deux obstacles à la continuité écologique sont présents :

- Le passage à gué bétonné de Saint-Séverin, avec une hauteur de chute d'un mètre, propriété du syndicat,
- Le déversoir du moulin de Pisseloube, présentant une chute de 80 cm, propriété du groupe papetier Ahlstrom Munksjö.

Afin de traiter ces deux obstacles dans un aménagement cohérent, une solution de bras de contournement a été retenue. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA) a été sollicité dans ce cadre pour l'acquisition foncière d'une peupleraie de 5 000 m², située entre le canal d'amenée et le bras de la Lizonne, permettant la réalisation des travaux.

Le chantier a consisté à créer un nouveau bras de rivière de 130 mètres de long, creusé en pleine terre à l'emplacement d'un ancien bras de décharge lié au moulin de Pisseloube. Six radiers en pierre ont été implantés stratégiquement sur l'ensemble du linéaire, chacun permettant de dissiper environ 30 cm de dénivelé, dans le but d'étaler progressivement la hauteur de chute cumulée des deux ouvrages existants, soit un total de 1,80 mètre. Les vitesses d'écoulement observées au niveau des radiers sont compatibles avec le franchissement par les espèces piscicoles ciblées. L'opération a nécessité l'apport de 610 tonnes de matériaux (graviers, blocs), destinés à stabiliser le profil du lit et à reconstituer un matelas alluvial favorable au développement d'une faune et d'une flore diversifiée.

Depuis la fin des travaux en fin octobre 2022, les suivis réalisés montrent une bonne stabilité des radiers et du tracé, ainsi qu'une répartition satisfaisante des débits entre le nouveau bras de contournement et l'ancien lit principal. On observe également une diversification des habitats, avec notamment des zones de dépôt de sédiments fins dans les fosses, un développement progressif de la végétation aquatique, et une colonisation rapide par la faune piscicole (goujons, chevesnes, perches, etc.).

Concernant la parcelle de peupliers, celle-ci a été exploitée par le CEN-NA. Les souches ont été broyées dans l'objectif de restituer une zone de prairie humide. Cette zone est entretenue par un broyage annuel à la fin de l'été. Depuis, de nombreuses espèces typiques des prairies humides y sont revenues, telles que la Reine-des-prés ou la Salicaire.

Par ailleurs, un sentier pédestre a été aménagé sur la parcelle acquise par le CEN-NA. Bien que secondaire par rapport aux objectifs techniques du projet, cette valorisation permet l'accès du public au site et comprend plusieurs panneaux d'information sur les milieux aquatiques, les zones humides et les enjeux de la continuité écologique (pose d'une passerelle piétonne de 12 mètres et de 4 panneaux).

Le SRB Dronne a assuré la coordination générale du projet, le suivi technique, les échanges avec les partenaires, ainsi que l'accompagnement administratif et financier du propriétaire industriel. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine a, quant à lui, pris en charge l'acquisition foncière et le suivi écologique du site.

Maître d'ouvrage : Syndicat de Rivières du Bassin (SRB) de la Dronne

Période de réalisation et durée des travaux : Octobre 2022 (1 mois)

Coût total et financements du projet : 61 300 € (travaux et étude)

- SRB Dronne : 9000 €
- AHLSTROM MUNKSJO : 9000 €
- AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE : 35 130 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE : 1 170 €
- CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE : 7000 €

Partenaires : Fédération Département de Pêche de la Dordogne, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et Office Française de la Biodiversité.



Entreprise / Régie : Entreprise TALLET et FILS (SARLANDE)

Bureau d'étude : PCM ingénierie

Informations sur les aspects administratifs :

- Travaux prévus dans le Plan de Gestion Dronne Lizonne et Affluents – DIG 2021 – 2031
- Porté à connaissance à la DDT 24.

Réalisation d'une pêche de sauvegarde avant travaux dans l'ancien bras de décharge

Autres : Terrassement en contexte tourbeux.

Autres documents : Film réalisé par Agathe communication sur les travaux disponible [à ce lien](#).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Tristan DELPEYROU, Technicien de rivières, référent secteur Lizonne/Nizonne – 06.25.18.38.17 - tdelpeyrou@rivieres-dronne.com

Vincent LABOUREL, Conservatoire Naturel de Nouvelle-Aquitaine - 05.53.80.94.00 / 07.66.57.74.60 ou à v.labourel@cen-na.org.

Président du Syndicat au moment de travaux : Jean Didier ANDRIEUX – 9 ter rue Couleau 24600 RIBERAC